

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 27 mai 2016 – n°25

■ BAISSÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL

Au mois d'avril, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité, a diminué de 19 900 par rapport au mois de mars, soit - 0,6 %. Il s'agit du deuxième mois consécutif de baisse, situation qui ne s'était pas produite depuis cinq ans.

La baisse constatée en avril concerne une nouvelle fois toutes les classes d'âge. Notamment, l'amélioration de la situation des jeunes se poursuit : le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits en catégorie A diminue ainsi de 5 200 en mars (soit - 1,0 %) ce qui porte à plus de 40 000 la baisse depuis un an.

Le nombre de demandeurs d'emploi tenus d'effectuer des recherches d'emploi (inscrits en catégories A, B et C) diminue de 57 100 (-1,0 %). On constate cependant une hausse inhabituelle du nombre de demandeurs d'emploi (principalement en catégories B et C) qui n'ont pas actualisé leur situation à Pôle emploi (+55 700 par rapport au mois de mars). Plusieurs causes peuvent expliquer une telle évolution : d'abord, un nombre de jours ouvrés plus faible en mai ; mais aussi, sans doute, un nombre significatif de personnes qui, retrouvant une activité, n'ont pas actualisé leur situation auprès de Pôle emploi.

Cette évolution ne remet pas en cause la baisse du nombre d'inscrits depuis le début de l'année : elle atteint près de 70 000 (-1,9 %) pour les demandeurs d'emploi sans activité.

Cette baisse s'explique par le dynamisme des créations d'emplois salariés observés ces derniers mois, porté par les mesures mises en place par le Gouvernement (Pacte de responsabilité, CICE, 330 000 aides Embauche PME).

Le Plan « 500 000 formations supplémentaires » pour les personnes en recherche d'emploi s'est engagé avec la signature de quatorze conventions avec les régions à ce stade. Il permettra aux demandeurs d'emploi de saisir de nouvelles opportunités professionnelles dans les mois qui viennent.

LA LOI JUSTICE DU XXI^{ÈME} SIÈCLE ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Projet de loi, que j'ai voté, de modernisation de la Justice du 21^{ème} siècle a été adopté par l'Assemblée nationale par une grande majorité (299 voix pour le projet de loi organique et 301 voix pour le projet de loi ordinaire), mardi 24 mai 2016.

Le texte ambitieux, qui a été débattu à l'Assemblée la semaine dernière, crée les conditions d'un meilleur fonctionnement de la Justice française. Les travaux parlementaires et le dialogue constant du gouvernement avec les députés ont abouti à un texte pragmatique qui permet de :

Faciliter l'accès à la Justice pour chaque citoyen ; La création d'un socle commun pour les actions de groupe, désormais possibles en cas de discriminations -notamment au travail -, de litiges dans les secteurs de la santé, de l'environnement et liés aux données personnelles numériques. ; La conciliation pour les petits litiges du quotidien, de montants inférieurs à 4000 € ; Le déploiement de Services d'accueil uniques du justiciable dans tous les tribunaux d'instance et de grande instance ;

Recentrer le juge sur l'acte de juger pour davantage de temps consacré à la protection du plus faible : Une nouvelle procédure pour le divorce par consentement mutuel, plus protectrice pour les deux époux en prévoyant deux avocats, et plus rapide avec un enregistrement chez le notaire ; Une nouvelle procédure pour le pacte civil de solidarité, plus rapide avec un enregistrement en mairie ; Une nouvelle procédure pour les plans de surendettement, désormais homologués directement par les commissions de surendettement ; Une nouvelle procédure pour le changement de prénom, directement en mairie.

Réorganiser les juridictions pour une plus grande efficacité : La suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs, premier pas vers une réforme complète de l'ordonnance de 45 relative à l'enfance délinquante ; Le constat réitéré de l'impossibilité d'application de la collégialité de l'instruction, reportée à maintes reprises depuis 2007 car nécessitant une réorganisation complète de la carte judiciaire ; Le regroupement du contentieux social, par la fusion des tribunaux des affaires de sécurité sociale et les tribunaux du contentieux de l'incapacité.

Accélérer et renforcer la répression des délits routiers : La systématisation de la sanction des délits de conduites sans permis ou sans assurance, par une peine forfaitisée de 500 € réglée dans les 15 jours ou 800 € dans les 45 jours ; La création d'un nouveau délit spécifique pour la conduite d'un véhicule avec usage de faux permis, puni jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;

Renforcer l'indépendance de la Justice et la transparence de ses acteurs : La création d'un statut pour le juge des libertés et de la détention, nommé avec toutes les garanties pour lui-même et pour le justiciable ; L'obligation de remplir une déclaration d'intérêts et éventuellement de patrimoine, pour les magistrats, membres du Conseil Supérieur de la Magistrature, chefs de juridiction et membres du Conseil Constitutionnel ; L'ouverture du corps de la magistrature.

Un accord doit désormais être trouvé avec le Sénat pour l'adoption définitive du texte.

■ ENVIRONNEMENT – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN LIGNE

Ségolène Royal lance une consultation en ligne sur la Charte de la participation du public.

Du 23 mai au 26 juin, tous les acteurs de la participation du public (porteurs de projets, citoyens, associations, consultants, etc.) sont invités à faire connaître leurs avis et propositions sur la Charte de la participation du public portant sur la mise en œuvre des décisions et des projets ayant un impact sur l'environnement et le cadre de vie.

La ministre a souhaité que cette Charte, en accompagnement des dispositions de nature législative, serve de guide de bonnes pratiques pour les maîtres d'ouvrages et les porteurs de projet désireux de lancer une démarche de démocratie participative.

Cette consultation d'une durée de cinq semaines nourrira le texte définitif de la Charte, avant sa publication en juillet. Les auteurs des cinq propositions les plus soutenues lors de la consultation du public en ligne seront conviés au lancement officiel de la Charte, en présence de la ministre.

Trois ateliers participatifs se sont réunis à Paris, Lyon et Bordeaux qui ont rassemblé plus de 200 participants. Ils ont permis de recueillir les premières propositions du texte de la Charte.

<http://www.charte-participation.developpement-durable.gouv.fr/>

■ VISITE DE PIERRE BLANC À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Ce mercredi 25 mai, j'ai eu le plaisir de recevoir à l'Assemblée Nationale Pierre Blanc, ancien maire de Proveysieux.

J'ai pu constater que, depuis la fin de son mandat de Maire, son énergie, sa curiosité et son sens de l'intérêt général ne l'avaient pas quitté.

■ CRÉATION DU PÔLE DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Qu'est-ce qu'un habitat indigne ?

La loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, dans son article 1-1, en donne une définition :

"Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé".

L'Isère compte 11 300 résidences principales privées potentiellement indignes, soit 5,4 % des habitations du parc privé. 52 % de ces logements sont occupés par des locataires (données 2013).

Pour cette même année 37 dossiers d'insalubrité ont été traités par l'ARS.

Le 19 mai 2016, le Préfet de l'Isère a signé un arrêté préfectoral portant création d'un Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).

La création de ce pôle a pour objectif de faciliter et développer le travail en réseau et en partenariat de l'ensemble des acteurs du logement dans le département de l'Isère.

À l'instar du pôle national, le pôle départemental s'inscrit dans une politique de lutte contre l'habitat indigne, impulsée notamment par les lois de lutte contre l'exclusion du 29 juillet

1998 et de solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000 et par l'ordonnance de lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux du 15 décembre 2005.

L'enjeu de cette politique est d'améliorer les conditions de vie dans le logement, principalement dans le parc privé, élément central de la protection de la santé et de l'insertion des personnes.

Afin de répondre à ces enjeux, face à la multiplicité des acteurs institutionnels concernés et à la complexité des outils et des procédures mobilisables, le pôle départemental a l'ambition, par la coordination, de renforcer l'identification et la résolution des situations d'habitat indigne.

Ce pôle est composé des principaux acteurs du département dans le domaine du logement :

- Préfecture de l'Isère
- Direction départementale des territoires (DDT 38)
- Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS 38)
- Agence régionale de la santé (ARS38)
- Conseil départemental de l'Isère
- Association des maires de l'Isère
- Caisse d'allocations familiale de l'Isère
- Association départementale d'information sur le logement (ADIL 38)
- Collectivités territoriales.

Les premiers chantiers :

- Améliorer le repérage des logements insalubres
- Cibler des propriétaires défaillants et leur imposer l'exécution des travaux
- Aider les communes à conduire les travaux d'office. Le PDLHI sera très vigilant et intransigeant sur ce volet.

■ INAUGURATION DU NOUVEAU LIEU DE VIE DE SOLID'ACTION – VENDREDI 20 MAI À SAINT HILAIRE DU TOUVET



Je connais bien le travail remarquable mené par l'association Solid'action, qui œuvre à la réinsertion professionnelle et sociale de personnes en difficultés ou en situation d'exclusion, ainsi que le sérieux et l'implication de ses responsables. C'est la raison pour laquelle j'étais particulièrement honoré d'inaugurer le second « lieu de vie » de l'association à Saint-Hilaire du Touvet.

Consciente que la solution d'hébergement la plus adaptée pour les personnes venant de la rue est un accueil familial, avec un accompagnement et une présence humaine importants, Solid'action a entrepris d'augmenter sa capacité d'accueil afin de s'adapter aux besoins des résidents, souvent fragilisés et dont l'autonomie n'est pas suffisante pour vivre en appartement collectif : le lieu de vie leur offre une étape d'accueil sécurisante, et permet des aller-retour entre les différents types d'hébergement.

■ CÉRÉMONIE DE DÉPART DU PRÉFET BONNETAIN – VENDREDI 20 MAI À GRENOBLE

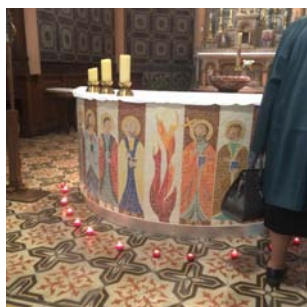


J'ai été convié par Jean-Claude Bonnetain, Préfet de l'Isère, à la réception qu'il organisait dans les salons de la Préfecture, en présence de nombreuses personnalités, à l'occasion de son départ.

Le Préfet a tenu à remercier les personnes présentes « *de l'accueil, de la franchise, de la qualité des échanges et de la volonté commune d'avancer sur des sujets parfois complexes* ». Il a également salué tous les services de l'État et en particulier les services - police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, dont la mission est d'assurer la sécurité des Isérois.

curité des Isérois.

■ INAUGURATION D'UNE MOSAÏQUE SUR LES APÔTRES – VENDREDI 20 MAI À DOMÈNE



Dans le cadre des 70 ans du Secours Catholique, l'équipe locale « Grésivaudan-Belledonne » inaugurerait, en présence de Michel Savin, sénateur maire de Domène, une mosaïque sur les apôtres, réalisée dans le cadre d'un atelier « mosaïque » destiné à rompre l'isolement et à promouvoir les talents des personnes accueillies par l'association.

Cette œuvre collective orne désormais l'autel de l'église Saint-Georges.

■ TOURNOI CARGNELUTTI – SAMEDI 21 MAI À SAINT-ÉGRÈVE



Samedi dernier se tenait la 3^e édition du challenge Humbert Cargnelutti, ancien joueur et éducateur du Rugby Charentaise Club Néron.

Près de 700 jeunes joueurs, représentant 16 écoles de rugby de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche et de la Savoie, se sont affrontés tout au long de la journée sous l'œil de leurs familles, des bénévoles du RCCN et d'amoureux du rugby.

■ INAUGURATION DE L'EXTENSION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS – SAMEDI 21 MAI À SAINT-MARTIN-LE-VINOUX



À l'invitation du maire de Saint-Martin le Vinoux, Yannik Ollivier et de son conseil municipal, j'ai assisté à l'inauguration de l'extension de la Maison des Associations, en présence d'Éliane Giraud, sénatrice de l'Isère et de nombreux habitants.

Ce projet, réalisé avec le soutien financier de la commune, du Département et de l'État, permet d'accueillir de nombreuses associations de loisirs culturels et sportifs.

■ FÊTE DES JARDINS FAMILIAUX – SAMEDI 21 MAI À SAINT-ÉGRÈVE



À l'invitation de François Tarricone, président des jardins familiaux, j'ai participé comme chaque année à la fête des jardins organisée par les familles détentrices d'une parcelle.

92 familles possèdent un jardin sur le site de Fiancey et 28 familles sur le site de

Rochepleine.

75 personnes ont participé à cette fête qui marquait cette année les 10 ans du site de Rochepleine.

Rendez-vous l'année prochaine pour les 35 ans du site de Fiancey !

■ FOIRE ANNUELLE – DIMANCHE 22 MAI À QUAIX EN CHARTREUSE



À l'occasion de la Foire annuelle de Quaix en Chartreuse, le maire Pierre Faure m'avait convié à la remise des prix du Trail des Balcons Sud de Chartreuse.

Sur les 350 participants, 145 ont franchi la ligne d'arrivée pour le trail de 25 km en solo, 26 binômes pour le 25 km duo, et 114 pour le trail de 9 km.

Un grand bravo aux coureurs, mais aussi aux bénévoles qui sont pour beaucoup dans le succès de cette manifestation.

PIERRE RIBEAUD

Permanence

77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE

Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98

Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



[Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)



Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr